

DELIBERATION N° 81/115 : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SITUE DANS L'EMPRISE
DE LA M.J.C. POUR LA CREATION D'UN POSTE D.P.

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'Assemblée d'une proposition d'implantation du transformateur E.D.F. qui pourra fournir les 50 kva demandés pour l'alimentation en énergie électrique de la M.J.C.

Il précise que ce local, s'il était implanté en prolongement de la façade de la M.J.C. au Nord, pourrait servir à assurer la continuité de la rue et à marquer l'entrée de certains parkings.

Par ailleurs, si celui-ci était couvert d'un toit à deux pentes, la façade avant bénéficiant d'une avancée importante pourrait servir d'abri-bus, l'arrêt éloigné de 50 m environ pouvant facilement être transféré à cet endroit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- retient la proposition de création d'un local transformateur E.D.F. dans le prolongement de la façade de la M.J.C., au Nord,
- accepte la couverture de ce local par un toit à 2 pentes qui pourra servir d'abri-bus,
- demande à ce que E.D.F. - G.D.F. fasse connaître sa position en la matière,
- précise que la Commune prendra à sa charge la partie abri-bus du bâtiment,
- autorise le Maire à signer une convention avec E.D.F. concernant la mise à disposition gratuite d'une parcelle de terrain située en prolongement de la façade de la M.J.C., au Nord, pour le cas où cette proposition serait retenue par E.D.F.